

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 10H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHELE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26

Compétitions & Féminines

Marc-Antoine KELLER

01 80 92 80 37

Arbitrage

Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25

Dossiers FAFA & Citovenneté

Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44

Comptabilité & Terrains

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU

01 80 92 80 22

Service civique & Foot diversifié

Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23

Discipline

Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45

Technique

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

Mercredi 12 novembre 2025

N° 1864

Saison 2025/2026

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6-9
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	11-12
FLASH ACTU TECHNIQUE	13

L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 12 décembre 2025
Au DYF à Montigny le Bx

QUESTIONS POSÉES PAR LES CLUBS

Elles devront, pour être portées à l'ordre du jour,
être signées du Président du club, et parvenir au
District au plus tard le lundi 24 novembre 2025.



Vendredi 14 novembre 2025 à 19 h 15,
au District, Salle Alain MAILLET

Réunion de rentrée n°2

Pour tous ceux qui n'étaient pas à la 1ère
VOLONTAIRES + TUTEURS OBLIGATOIRE

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS INSCRIPTIONS

Journée complémentaire—D.F. Coach Jeunes :

- le 28/11/2025 (au District)

- Clôture le 14/11

CFI U6/U9 :

- les 04/12 & 27/01/2026 (au District)

- Clôture le 20/11

Certification CFI U6 à Seniors :

- les 11/12 & 17/12/2025 (en distanciel)

- Clôture le 04/12

AGENDA 2025 / 2026 NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

14/11/25

Réunion de rentrée n°2 - Service civique

18/11/25

Réunion TOUTES FOOT (visio)

CFI SENIORS

19/11/25

Comité de Direction

20/11/25

Réunion PEF (visio)

CFI U14-U19

21-22-23-29 & 30/11/25

FIA - 3ème session

25/11/25

CFI U10-U13

26/11/25

Réunions des clubs—Secteur 5

28/11/25

DF Coach jeunes—journée complémentaire

AGIR POUR UN SPORT INCLUSIF ET SÉCURISÉ

La lutte contre toutes les formes de discriminations dans le sport constitue une priorité pour garantir la sécurité physique et morale de l'ensemble des pratiquants et encadrants.

Cette session vise à sensibiliser bénévoles et professionnels afin de renforcer une culture de respect et d'égalité dans le champ sportif et jeunesse.

PROGRAMME

- ➡ Sensibilisation aux discriminations dans le sport – de 9h15 à 11h15
- ➡ Échanges
- ➡ En clôture: Spectacle de la Compagnie de l'Âtre – de 11h30 à 12h30

Inscription obligatoire ► [Lien d'inscription](#)

La lutte contre les discriminations dans le sport !

Lutter contre Les Discriminations Dans Le Sport

Pour un sport inclusif, respectueux et sécurisé

SESSION DE SENSIBILISATION ET SPECTACLE

MARDI 9 DECEMBRE 2025 DE 9H00 A 12H30

à la préfecture des Yvelines,
2 avenue de l'Europe
78000 Versailles

Acteurs du mouvement sportif et du secteur jeunesse,
Tous concernés

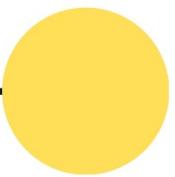
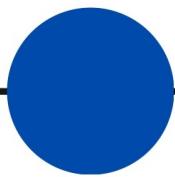
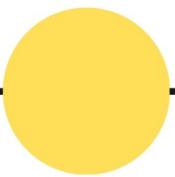
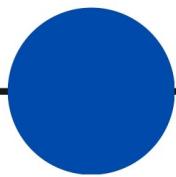
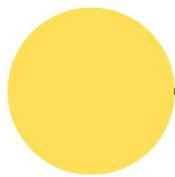
inscription obligatoire

ce.sdjes78@ac-versailles.fr



Appel à candidature

Evènements du District des Yvelines de Football 2025-2026



SAMEDI 4 AVRIL 2026

Finales départementales u13

SAMEDI 2 MAI 2026

ToutesFoot

DIMANCHE 17 MAI 2026

Finales Futsal

6 ET 7 JUIN 2026

Finales à 11

SAMEDI 13 JUIN 2026

Journée du Football Féminin



Appel à candidature

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL
RECHERCHE DES COMPLEXES SPORTIFS



FINALES A 11

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN 2026

Critères requis

- 2 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
 - Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Mathis FAUCHON
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 44



FINALES FUTSAL

DIMANCHE 17 MAI 2026

Critères requis

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales.
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Mael LE GOFF
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 23



Appel à candidature

Le District des Yvelines de Football recherche des complexes sportifs



FINALES DEPARTEMENTALES U13 SAMEDI 4 AVRIL 2026



- 4 à 6 terrains de Football à 8 pour les épreuves/recontres
- 1 tribune (ou endroit abrité) pour le quizz
- 8 à 12 vestiaires pour l'accueil des équipes
- 1 salle pour accueillir les briefings

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Alexandre OGÉREAU

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 22

TOUTES FOOT SAMEDI 2 MAI 2026



Critères requis :



- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ SAMEDI 13 JUIN 2025



Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 10 novembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, P. GUILLEBAUX (CD),

Excusée : MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

SENIORS

D4-A DU 02/11/2025

53437645 LIMAY ALJ 1 / PORCHEVILLE FC 1

D4-B DU 02/11/2025

53438019 HOUILLES S.O. 2 / ACHERES F.C. 1

U14

N3-H DU 01/11/2025

53443603 SARTROUVILLE ES 24 / CONFLANS F.C. 22

Amende et match perdu par pénalité au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

CC DU 18/10/2025

54947288 GUYANCOURT E.S. 23 / POISSY FC 22

FORFAIT AVISE IER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-D du 09/11/2025

54927921 COIGNIERES FC 32

U14

N3-F du 08/11/2025

53443455 VELIZY ASC 22

FORFAIT NON AVISE IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D3C DU 08/11/25
53442039 TRAPPES ES 3

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

549943 BOUGIVAL FC (D3-B)

U14

513620 GUYANCOURT ES (N3-F)

COURRIERS

511721 BOIS D'ARCY AS

Courrier du club suggérant une refonte des poules U18 D3 après plusieurs équipes en forfait général.
La Commission ne peut malheureusement donner suite à votre demande. A ce stade de la saison, une refonte impliquerait un nombre de matches à reprogrammer trop important voire impossible et des possibilités de report de matches non joués trop restreintes.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

546399 BOUAFLÉ FLINS ENT

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchainement des rencontres :

- U14 N3-B à 16H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

VETERANS

D1-A du 23/11/2025

53435409 PECQ US / VELIZY ASC

Suite au report de la rencontre, demande de PECQ US de jouer la rencontre le 11/01/2026.

Accord de la Commission

U18

D2-B DU 16/11/2025

53439481 TRAPPES 2 / MAUREPAS 1

Demande de TRAPPES pour jouer à 12H au Stade CHANSAC.
En attente de l'accord de MAUREPAS avant Vendredi 14/11 à 12H.

U17

D2-U DU 16/11/2025

54926954 MONFORT FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 2

Demande de MONFORT pour jouer à 14H.
En attente de l'accord de MONTIGNY avant Vendredi 14/11 à 12H.

D2-U DU 16/11/2025

54926955 INTERFOOT 78 1 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 1

Demande de INTERFOOT pour jouer à 12H.
En attente de l'accord de NEAUPHLE.

U14

N2-B DU 15/11/2025

53442334 SARTROUVILLE ES 2 / PORT MARLY CS 1

Demande de SARTROUVILLE pour jouer à 12H au stade NUNGESSION.
En attente de l'accord de PORT MARLY avant Vendredi 14/11 à 12H.

N3-A DU 15/11/2025

53443057 INTERFOOT 78 1 / AS BUCHELOISE 1

Demande d'INTERFOOT pour jouer à 13H.
En attente de l'accord de BUCHELOISE avant Vendredi 14/11 à 12H.

N3-B DU 15/11/2025

54787578 POISSY FC 3 / AUBERGENVILLE FC 1

Demande de POISSY FC pour jouer à 12H30.
Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

N3-E DU 15/11/2025

53443430 TRAPPES ES 2 / MESNIL ST DENIS ASL 2

Demande de TRAPPES pour jouer à 16H à GAGARINE.
Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

FUTSAL

D1-A du 05/12/2025

54646423 CBPS / TOUSSUS ASC

Suite à la non disponibilité du gymnase à la date du match, CBPS refuse l'inversion et propose de recevoir la rencontre le 20/02/2026, date à laquelle le club a pu obtenir un créneau.

Accord de la Commission

HORS CHAMPIONNAT

590310 BONNIERES FRENEUSE

Demande du club pour l'intégration de sa 2nde équipe U14 évolue hors championnat en N3B.
La commission prend note et transmet au Bureau.

517404 ST ARNOULT 78 FC

Demande du club pour l'intégration d'une équipe U16 pour évoluer hors championnat en D3D.

La commission prend note et transmet au Bureau.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D2-B

53436824 JOUY EN JOSAS U.S. 1 / VELIZY ASC 1

D5-C

54725491 VELIZY ASC 2 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 2

D5-D

54725975 VELIZY ASC 3 / COIGNIERES F.C. 1

VETERANS

D1-A

53435409 PECQ US LE 31 / VELIZY ASC 31

A JOUER LE 22/12/2025

VETERANS

DI-A

54939955 MAUREPAS AS 1 / ETANG ST NOM ES 1

A JOUER LE 04/01/2026

VETERANS

D4-C

54705369 VELIZY ASC 32 / TREMBLAY S/ MAULDRE 31

U18

D1-A

53433785 VELIZY ASC 21 / PLAISIROIS F.O. 21

A JOUER LE 11/01/2026

VETERANS

D3-A

53448615 VERNEUIL S/S US 31 / CONFLANS PORTUGAIS 31

D5-C

53435762 VELIZY ASC 33 / BEYNES F.C. 33

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1

45 ANS

POULE-A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

POULE C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 3 novembre 2025.

U18

2ème tour

Dimanche 30 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U18 [en cliquant ici](#).

Exempts :

TRIEL AC 21
PLAISIROIS FO 22
SARTROUVILLE ES 21
LIMAY ALJ 21

U17

1er tour

Dimanche 30 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U17 [en cliquant ici](#).

Exempts :

ELANCOURT OSC 1
BOUGIVAL FOOT 1
FONTENAY LE FLEURY FC 1
CARRIERES GRESILLONS AS 1
CHATOU AS 2
MARLY LE ROI US 1
CROISSY US 1

U16

3ème tour

Dimanche 30 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U16 [en cliquant ici](#).

Exempts :

PLAISIROIS FO 22
MONTESSON US 21
HOUILLES AC 22
VILLENNES ORGEVAL FC 21
SARTROUVILLE ES 21
CLAYES SOUS BOIS USM 21
ROSNY CS FOOT 21
VOISINS FC 21
CONFLANS FC 21

PORCHEVILLE FC 21

TRAPPES ES 22
ACHERES FC 21
MONTIGNY LE BTX AS 21
VERSAILLES 78 FC 24
CHATOU AS 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins 15 jours avant la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

En raison de du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission n'ayant à ce jour reçu aucune information d'un terrain de repli, dit match perdu par pénalité à POISSY 2 –1 point pour en donner le gain à FEUCHEROLLES 3pts 0 but.

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône transmis au club d'Epône et précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

La Commission est en attente du courrier de confirmation de la Mairie précisant la rencontre concernée, avant Vendredi 14/11/2025.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône transmis au club d'Epône et précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

La Commission est en attente du courrier de confirmation de la Mairie précisant la rencontre concernée, avant Vendredi 14/11/2025.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône transmis au club d'Epône et précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

La Commission est en attente du courrier de confirmation de la Mairie précisant la rencontre concernée, avant Vendredi 14/11/2025.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La ville de VILLENNES SUR SEINE ayant refusé le prêt des installations, La Commission dit match perdu par pénalité à ST GERMAIN EN LAYE 21 –1 point pour en donner le gain à MONTIGNY LE BX AS 21 3pts 0 but.

Courrier du club demandant un délai supplémentaire.

La Commission lors de la désignation des matches donne un délai suffisamment large pour vous permettre de trouver un terrain de repli.

Il n'est donc pas possible de changer les matches désignés

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

TRANSMIS DE LA LIGUE SENIORS

COUPE DE FRANCE

4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025

(4ème tour)

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025

La commission désigne les matches suivants :

D4-A DU 18/01/2025

53437698 PORCHEVILLE FC 1 - VINSKY FCM 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 02/01/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D2-A DU 9/11/2025

53436260 BAILLY NOISY SFC 1 / BOIS D'ARCY AS 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel informant qu'un joueur est manquant sur la FMI alors qu'il était bien présent dans la composition et lors du contrôle.

CDM

D1-A DU 05/10/2025

53449982 CROISSY U.S. 5 / ST CYR LUSO 6

Courrier de CROISSY demandant l'annulation de la pénalité appliquée pour feuille de match manquante parue dans le journal YF 1862.

Le 1° rappel dans le journal YF 1860

Le 2° rappel dans le journal YF 1861

La Commission ne peut accéder à votre demande.

U16

CYU16 DU 02/11/2025

55030745 MAISONS-LAFFITTE F.C 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE.

La Commission sanctionne l'équipe de MAISONS LAFFITTE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025

54919823 ELANCOURT O.S.C. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Pris note du rapport d'ELANCOURT.

La Commission sanctionne l'équipe d'ELANCOURT d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CC U14

POULE UNIQUE DU 18/10/2025

54947295 CHATOU AS 23 / PLAISIROIS F.O. 23

Après rappel et non réception du rapport demandé, La Commission sanctionne l'équipe de PLAISIROIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D1-A DU 09/11/2025

53449736 EPONE U.S.B.S. 1 / VERSAILLES 78 FC 3

La Commission demande à EPONE la version FMI utilisée.

U18

D1-A DU 09/11/2025

53433770 MONTIGNY LE BX AS 21 / MONTESSON U.S. 21

La Commission demande à MONTIGNY la version FMI utilisée.

D2-B DU 09/11/2025

53439479 MARLY LE ROI U.S. 21 / VALLEE 78 F.C. 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D1-A DU 09/11/2025

53434083 FCRH LA VESGRE 22 / PLAISIROIS F.O. 22

La Commission demande à FCRH la version FMI utilisée.

U15

D1-A DU 01/11/2025

53434344 MANTOIS 78 FC 1 / POISSY FC 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

U14 A 8 POULE A DU 08/11/2025

55083084 ELANCOURT O.S.C. 24 / ST CYR AFC 21

Pris note du rapport d'ELANCOURT.

La Commission demande à ST CYR un rapport sur la non utilisation de la FMI.

SENIORS F

D1-A DU 08/11/2025
54646858 VAL DE SEINE SCF 1 / VOISINS F.C. 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 10 novembre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Eric INACIO, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Luis PEDRO GOMES, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

MAUREPAS AS

La Commission prend note du courrier du club concernant sa candidature pour l'organisation de la Finale U13 du 4 avril 2026. Elle vous en remercie et reviendra vers vous prochainement.

PLATEAUX U7-U9

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Vérifications effectifs

- COIGNIERES FC : 2 équipes / 2 licenciés – Aucune équipe inscrite le 22/11/2025
- DAMMARTIN EN SERVE AS : 1 équipe / 3 licenciés – Aucune équipe inscrite le 22/11/2025
- EPONE USBS : 6 équipes / 22 licenciés – 4 équipes retenues pour le 22/11/2025
- ISSOU AS : 3 équipes / 6 licenciés - 1 équipe retenue pour le 22/11/2025
- MANTES USC : 2 équipes / 0 licencié – Aucune équipe inscrite le 22/11/2025

Inscriptions tardives

LIMAY ALJ : 3 équipes – Prise en compte sur le plateau du 22/11/2025

FOURQUEUX AS

Demande du club pour qu'il soit systématiquement affecté sur des plateaux à l'extérieur, ce qui lui permettra de faire entraînement pour ses U8-U9.

La Commission prend note et ne peut accéder à votre demande sachant que la réglementation du dispositif U8-U9 se joue à 5 et qu'elle ne priorisera jamais ce type de pratique sur un dispositif officiel.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les plateaux du 15 novembre sont disponibles en [cliquant ici](#).

Vérifications effectifs

- CERNAY LA VILLE AS : 2 équipes / 6 licenciés : 1 équipe retenue pour le plateau du 15/11/2025
- COIGNIERES FC : 2 équipes / 9 licenciés : 1 équipe retenue pour le plateau du 15/11/2025
- MANTES USC : 2 équipes / 1 licencié : Aucune équipe retenue pour le plateau du 15/11/2025
- PORT MARLY CS : 2 équipes / 6 licenciés : 1 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11
- ST CYR AFC : 4 équipes / 18 licenciés : 3 équipes retenues pour le plateau du 15/11

Inscriptions tardives

LIMAY ALJ : 4 équipes
VILLEPREUX FC : 4 équipes
MANTES VIVONS FOOT : 2 équipes

FOURQUEUX AS

Demande du club pour qu'il soit systématiquement affecté sur des plateaux à l'extérieur, ce qui lui permettra de faire entraînement pour ses U6-U7.

La Commission prend note et ne peut accéder à votre demande sachant que la réglementation du dispositif U6-U7 se joue à 4 et qu'elle ne priorisera jamais ce type de pratique sur un dispositif officiel.

925111507 du 15/11/25 : VILLIERS LE MAHIEU AS

Demande du club pour ne pas accueillir de plateau en même temps que 2 équipes U10-U11.

La Commission vous informe qu'elle ne peut pas créer d'alternances de ce type et vous invite à prendre en compte les rencontres U10/U11 dont les calendriers sont disponibles désormais.

La Commission prend note et décide plateau à jouer à MONTFORT FC.

925111511 du 15/11/25 : INTERFOOT

Demande du club pour ne pas accueillir de plateau, car il ne peut en accueillir sur toute l'année.

La Commission prend note et décide plateau à jouer à LAINVILLEOIS FC.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site internet ou via footclubs).

CATEGORIE U10-U11

Vérifications effectifs

- FONTENAY ST PÈRE : 1 équipe / 1 licencié : 2ème forfait

MANTES OLYMPIQUE

Demande du club pour inscrire 1 équipe en Critérium.
Le club ayant saisi des licences depuis, la Commission intègre l'équipe en poule B.

BREVAL LOGNES FC

Demande du club pour inscrire 1 équipe supplémentaire en Critérium.
La Commission ne peut accorder cette demande, faute de place disponible. Elle vous intégrera en phase 2 ou bien si un forfait général intervient.

HOUILLES AC

Demande du club pour annuler l'amende infligée dans YF 1862 pour absence de feuille de plateau du 11/10.
La Commission après vérifications, annule cette amende.

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

Infraction encadrement

U10

FONTENAY FLEURY FC 21 : 1ère infraction

U11

MANTOIS 78 FC 1 : 1ère infraction
HOUILLES SO : 1ère infraction
TRIEL AC : 1ère infraction

SARTROUVILLE ES 1 : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 17 novembre. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Les plateaux du Challenge Régional U11 et du Challenge Départemental U10 du 22 novembre prochain sont désormais disponibles. Pour les consulter : [cliquez ici](#)

Les plateaux du Challenge DYF seront publiés d'ici la fin de semaine.

Pour rappel, les dérogations annuelles de Critériums ne s'appliquent pas sur cette journée. L'horaire officiel est 11h00. Si vous souhaitez la modifier, merci de faire les démarches nécessaires.

CATEGORIE U12-U13

Vérifications effectifs

- COIGNIERES FC : 1 équipes / 5 licenciés : 2ème forfait

CLAIREFONTAINE

Demande du club pour inscrire 1 équipe en Critérium à la place de son équipe U11, car il n'aura pas assez de joueurs.

La Commission ne peut accorder la demande pour le moment, le club ne bénéficiant pas assez de licenciés pour participer.

Par année poules C du 08/11/25 : MANTOIS / MUREAUX

Courrier du club des MUREAUX expliquant s'être déplacé pour rien à 16h00, le club du MANTOIS les attendaient pour 14h00.

La Commission demande des explications au club du MANTOIS 78 FC pour le lundi 17 novembre avant 12 heures.

Dérogation annuelle accordée par la Commission

VALLEE 78 FC (par année poules B) : 14h00

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour changer son référent d'équipe U13.
Après vérifications, la Commission valide ce changement.

Infraction encadrement

U12

MESNIL ST DENIS AS 21 : 1ère infraction

LIMAY ALJ 21 : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 17 novembre avant 12 heures. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

U13

FEUCHEROLLES USA 1 : 1ère infraction

MANTOIS 78 FC 2 : 1ère infraction

RAMBOUILLET FC 1 : 1ère infraction

FESTIVAL U13

Les plateaux du 22 novembre prochain sont désormais disponibles. Pour les consulter : [cliquez ici](#)

Pour rappel, les dérogations annuelles de Critériums ne s'appliquent pas sur cette journée. L'horaire officiel est 16h00. Si vous souhaitez la modifier, merci de faire les démarches nécessaires.

FONTENAY FLEURY FC

Demande du club pour annuler l'amende et le forfait infligés dans YF 1862 pour forfait.

La Commission après vérifications, annule cette amende et l'attribue à GARGENVILLE STADE.

FORFAIT AVISE

U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

55096266 : FONTENAY ST PÈRE AS 1

Forfait général : 34€
(Annexe 2 RS DYF)

Sans distinction à 1 équipe poule D
CLAIREFONTAINE

U12-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

55097691 : COIGNIERES FC 1

Forfait général : 34€
(Annexe 2 RS DYF)

Par année U12 poule B
MESNIL LE ROI AS 21

Par année U13 poule D
POISSY FC 3

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES FESTIVAL FOOT U13

Anomalies
Plateaux du 18/10

P21. ANDRÉSY FC 2 (POISSY FC 3, ROSNY CSM 4 & HOUILLES AC 1)

La Commission après réception des rapports de tous les clubs présents, décide d'appliquer la pénalité uniquement à l'équipe d'ANDRESY. En effet, il appartient au club d'accueil de faire respecter la réglementation et de mettre à disposition toute la documentation utile à la bonne organisation du plateau.

P61. CROISSY US 1, MESNIL ST DENIS AS 1, HOUDAN 3 & AUTEUILLOIS AS 2

La Commission, après réception des rectifications faites par le club recevant annule les pénalités infligées dans le journal YF 1862.

COMMISSION DU FOOTBALL

FEMININ

Commission restreinte du 10 novembre 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le plateau du 22/11/2025 est en ligne. Le club de PORTES IDF ne pouvant recevoir, le plateau se jouera sur les installations du VOISINS FC.

Vous pouvez trouver les documents d'organisation [en cliquant ici](#)
Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux

FOOT A 5

Les plateaux du mois de novembre et de décembre sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir

Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux

FMI

La commission rappelle que vous devez utiliser la version 5.0 de l'application FMI.

FESTIVAL FOOT UI3F

Plateaux du 22/11/2025 :

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

CHALLENGE REGIONAL UI1F

Plateaux du 22/11/2025 :

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

FORFAIT AVISE IER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

CRIT DU 08/11/25

54936660 VOISINS FC 2

FORFAIT NON AVISE IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18F

CRIT DU 08/11/25

55103268 LOUVECIENNES AS 1

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U13F

508713 MARLY LE ROI US

COURRIERS

LIMAY ALJ 519112

Demande du club d'intégrer les plateaux U13F à 5.

La commission donne son accord et vous intègre pour les plateaux de novembre et décembre. Elle vous encourage à vous inscrire pour les phases suivantes.

MARLY LE ROI US 508713

Demande du club pour obtenir une dérogation de sous-classement de joueuses U12F en catégorie U11F.

La commission ne peut accéder à votre demande. Le sous-classement n'étant autorisé qu'en mixité. La commission vous propose d'engager une équipe U13F en plateau foot à 5

ELANCOURT OSC 541170

Demande du club d'engager une seconde équipe U11F en alternance avec la 1ère

La commission donne son accord et vous intègre en poule B. Cependant, l'alternance ne pourra être garantie, le critérium ayant déjà débuté.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 07/11/2025

Présents : MM. JOUBERT L. (Président), MORISSET T. (Vice président), CISSE M. (CDA), PAINDEPICE L., LEDUC J-P (CD) PANARIELLO R, MESTARI A, GUILLEBAUX P, PELLETIER D., DE SOUSA C., BERG F, PRUDENT M., TEXIER N. (Technique),

Excusés : MM. RUBANY JM, NOBLET C.(CDA), ELISABETH JP.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U13

Dimanche 7 Décembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

St CYR AFC 1
POISSY FC
CBPS
MONTIGNY-LE-Bx

POULE B

St CYR AFC 2
MONTFORT L'AMAURY F.C
VERNEUIL US
PLAISIROIS FO

U14

Dimanche 23 Novembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
POISSY FC 2
VERNEUIL US 1
ISSOU A.S. 2

POULE B

LIMAY ALJ 2
POISSY FC 1
VERNEUIL US 2
ISSOU A.S. 1